

PROCES - VERBAL

Conseil de Gouvernement – Mardi 23 Août 2011 Palais d'Etat de Mahazoarivo

Le Conseil de Gouvernement, tenu ce Mardi 23 Août 2011 au Palais d'Etat de Mahazoarivo, a analysé et débattu du processus de sortie de crise initié par la SADC, par le truchement de son Equipe de médiation internationale dirigée par SEM Joaquim Alberto CHISSANO, Médiateur de la SADC sur la crise à Madagascar et Ancien Président de la République de Mozambique.

La question de la tenue des élections à Madagascar a également été évoquée lors de ce Conseil.

A l'issue dudit Conseil, les résolutions ci – après ont été adoptées :

1- Sur la Feuille de route

Considérant que le retour de Madagascar à la normalité constitutionnelle constitue une question à régler d'urgence ;

Considérant que le Sommet Extraordinaire de la SADC, tenu à Sandton (Afrique du Sud, le 11 - 12 Juin 2011), a entériné la Feuille de route avec un amendement transmis aux 11 Groupements politiques Malgaches;

Considérant que, dans sa lettre datée du 17 Juin 2011, le Secrétaire Exécutif de la SADC, SEM Tomaz Augusto SALOMAO, a évoqué que « les dirigeants de la SADC ont examiné la Feuille de route et remarqué que la meilleure façon d'opérationnaliser ces décisions serait de modifier le paragraphe 20 de la Feuille de route, comme suit : les Autorités de Transition doivent créer aussitôt que possible les conditions nécessaires pour le retour au pays de tous les Citoyens Malgaches en exil pour des raisons politiques, y compris Monsieur Marc Ravalomanana. Monsieur Marc Ravalomanana ne pourra rentrer à Madagascar qu'après l'instauration d'un environnement politique et sécuritaire favorable. En conformité avec la loi et les normes internationales, les Autorités de Transition doivent développer et promulguer d'urgence les instruments juridiques nécessaires afin d'instaurer aussitôt que possible un environnement politique et sécuritaire favorable pour assurer la liberté politique de tous les Citoyens Malgaches dans le processus inclusif de Transition, débouchant sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles »;

Considérant que le Conseil a, pour sa part, entériné cet amendement du paragraphe 20 de la Feuille de route, tel qu'il a été présenté par le Secrétaire Exécutif de la SADC ;

Considérant que le Conseil a, en outre, réitéré que la période transitoire n'a que trop duré ;

Considérant ainsi que le Conseil reste convaincu que la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, de la Feuille de route amendée constitue l'unique voie, crédible et fiable, pouvant faire déboucher Madagascar vers la tenue d'élections libres, justes et crédibles ;

Considérant que le Conseil souhaite ainsi à être informée, avant le 30 Août 2011, de la date de la tenue de la cérémonie de la Feuille de route amendée;

2- Sur la tenue des élections

Considérant que les Autorités de Transition ont déjà déployé les efforts, utiles et nécessaires, pour parfaire les préparatifs électoraux à Madagascar ;

Considérant, en outre, que la Communauté internationale n'a pas cessé, à maintes reprises, de réitérer qu'elle va apporter un soutien considérable aux préparatifs et à l'organisation de ces élections ;

Considérant ainsi que la mise en œuvre effective de ces déclarations ne pourrait que constituer un signal fort quant à la volonté réelle de la Communauté internationale d'accompagner Madagascar dans le processus de sortie de crise par la tenue d'élections libres, justes et crédibles ;

Considérant, par ailleurs, que Madagascar est incontestablement une Nation souveraine ;

Considérant ainsi qu'il lui appartient de décider du calendrier électoral devant déboucher vers la mise en place effective des Institutions de la IVème République.

De tout ce qui précède,

Le Conseil de Gouvernement :

- a- réitère son engagement ferme à se conformer aux dispositions de la Feuille de route amendée, telle qu'elle a été présentée par le Secrétaire Exécutif de la SADC dans sa lettre en date du 17 Juin 2011;
- b- souhaite vivement ainsi à être informée, avant le 30 Août 2011, de la date de la tenue de la cérémonie de signature de la Feuille de route amendée ;
- c- réitère qu'il appartient à Madagascar, une Nation souveraine, de décider du calendrier électoral devant déboucher vers la mise en place effective, par la voie des urnes, des Institutions de la IVème République.
- d- lance un appel à la Communauté internationale, notamment aux pays et organes composant le Groupe international de contact, à s'engager solennellement à accompagner Madagascar dans le processus de sortie de crise devant déboucher sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles et ce, conformément aux dispositions de la Feuille de route amendée :

B

. N

my character

*

Le Comité de rédaction,

Rajaonarivelo Pierrot

Premier Ministre par intérim,

Ministre d'Etat chargé de l'Economie et de l'Industrie

(Mouvement pour la Démocratie à Madagascar - MDM)

Yves Aimé Rakotoarison

Ministre d'Etat chargé des Relations avec les Institutions

(Groupement des personnalités issues de la Mouvance Ravalomanana)

Hajo Andrianainarivelo

Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

(Tanora Malagasy Vonona – TGV)

Razafimbelo Alain Manajary

Ministre des Travaux publics et de la Météorologie

(Les Autres Sensibilités – Les As)

Ramanantsoa Benjamina

Ministre des Transports

(ESCOPOL)

Rakotovao Vyvato

Ministre de l'Agriculture

(Tiako i Madagasikara – TIM)

Razafitombo Alibena Elisa

Ministre de la Culture et du Patrimoine

(AREMA)

Ndremanjary Jean André

Ministre des Sports

(Hery Politika Mitambatra - HPM)

Ny Hasina Andriamanjato

Ministre des Postes, des Télécommunciations et des Nouvelles technologies

(Union des Démocrates et Républicains pour le Changement – UDR – C)

Rahajason Harry Laurent

Ministre de la Communication

(Porte – parole du Gouvernement d'Union Nationale)

1

John John John